

EXTRAITS ART 1

"SNOWDEN EN SURSIS..."

Alors que là encore, la question avait été déjà nettement tranchée par les dirigeants du PC(b) URSS et la définition du statut des démocraties populaires on ne peut plus clairement formulée, dès 1949, par les juristes soviétiques :

(J1) « ... le professeur Mankovsky, présenta le premier un rapport sur: L'essence de la structure étatique des Etats de démocraties populaires.

Selon lui, tous les Etats de démocratie populaire sont le fruit des révolutions qui ont éclaté dans ces pays. Ces révolutions sont bien du type marxiste-socialiste, puisqu'elles ont été conduites par les partis communistes. Elles ont fini victorieusement à la suite de

la défaite de l'Allemagne hitléro-fasciste, grâce à l'intervention de l'armée soviétique. La guerre civile fut évitée dans ces pays car l'armée soviétique n'a pas permis l'intervention des forces anglo-saxonnes qui auraient pu soutenir les forces intérieures réactionnaires dans ces pays.

Ces Etats, nés à l'époque de la crise générale du capitalisme et de la défaite allemande, s'appuyant sur la dictature de la classe ouvrière, sont donc de pure essence marxiste-socialiste sous forme de Républiques populaires. Ainsi se réalise, selon le professeur Mankovsky, la théorie de Lénine et de Staline sur la dictature du prolétariat, qui avait prévu sa manifestation sous des formes diverses. Les Républiques des démocraties populaires sont donc une nouvelle forme politique de la dictature du prolétariat. »

Il est évident que tous les buts du socialisme ne pouvaient y être atteints en quelques mois, mais l'essentiel est dans la direction prise pour la reconstruction du pays, dans le projet politique.

C'est ce qu'Andreï Jdanov exprimait dans sa propre définition, déjà contenue dans son rapport :

(R3) « Un nouveau type d'Etat a été créé : la République populaire, où le pouvoir appartient au peuple, où la grande industrie, le transport et les banques appartiennent à l'Etat et où la force dirigeante est constituée par le bloc des classes travailleuses de la population, ayant à sa tête la classe ouvrière.

Les peuples de ces pays se sont non seulement libérés de l'étau impérialiste,

mais ils sont en train d'édifier les bases du passage vers le développement socialiste.

»

Andreï Jdanov anticipait ainsi les nombreuses précisions apportées ensuite par les juristes soviétiques :

(J2)« Par leurs plans économiques ces Etats exercent un contrôle total sur le secteur privé encore existant, de sorte que le secteur socialiste et étatique s'élargit de plus en plus par la liquidation progressive des derniers vestiges du capitalisme et de la propriété privée. De cette façon, la structure sociale des pays de démocratie populaire a entièrement changé.

La classe ouvrière tient fermement dans ses mains tous les moyens de production, bien que la liquidation des classes capitalistes et possédantes ne soit pas

définitivement terminée. »

Ainsi il est vraiment impossible, quant au fond, d'entretenir la moindre ambiguïté, à moins de se complaire dans les sophismes de l'opportunisme le plus invétéré. Il est clair que les bourgeoisies nationales de la plupart de ces pays, principalement issues du démembrement récent de l'empire Austro-hongrois, n'avaient pas encore atteint un stade de développement équivalent au capitalisme monopoliste de l'ouest européen, mais elles ne constituaient déjà plus une alternative possible pour la reconstruction de ces pays. C'est principalement la lutte résolue des partis prolétariens qui a empêché les renversements d'alliances bourgeoises du fascisme hitlérien à l'impérialisme US.

En France, la lutte des partisans de la résistance n'était pas moins résolue,

comme l'on souligné les dirigeants du PC(b) URSS. Ce ne sont que les atermoiements des dirigeants du PCF, et notamment leur conception opportuniste des nationalisations, qui ont permis la reconstitution du capitalisme monopoliste. (N4)

NOTES :

(R1) à (R5) extraits du « Rapport sur la situation internationale » d'Andreï Jdanov, Septembre 1947, reconstitué d'après les archives du Kominform. The Cominform — Minutes of the Three Conferences 1947/1948/1949, Edited by G. Procacci, G. Adibekov, Feltrinelli Editore (Milano, 1994).

Traduction française reprise du site:

classiques.chez-alice.fr

(J1) et (J2) extraits de : L'Etat et le droit des pays de démocratie populaire d'après les juristes soviétiques. In: Revue internationale de droit comparé.

Vol. 2 N°1, Janvier-mars 1950. pp. 137-143.

doi : 10.3406/ridc.1950.5981

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ridc_0035-3337_1950_num_2_1_5981

(J1) 1er rapport du Pr. Mankovsky, (J2) 3ème rapport par N.P. Faberov.